

*Compte-rendu en cours de validation*

**Nombre de personnes présentes** : 32

---

**Ordre du jour**

---

- I. Faisons connaissance !
- II. La CEM<sup>1</sup>, 2<sup>ème</sup> groupe testeur de la plateforme « jeparticipe.besurmer.fr »
- III. Prochaines étapes
- IV. Questions
- V. Clôture

---

**I. Faisons connaissance !**

---

**Présentation du nouveau trio référent de la participation citoyenne**

Monsieur le Maire, accompagné par G. Rousseau (Conseiller municipal à la participation) et P. Hérisard (Adjoint aux associations et sports), sont les nouveaux élus référents à la participation citoyenne. Mathilde Legrand, chargée de projets et de participation citoyenne, les accompagnera dans la mise en œuvre d'actions participatives.

Diverses missions lui sont confiées :

- suivre et accompagner la Commission Extra-Municipale
- déployer et administrer la plateforme participative
- soutenir et favoriser la participation des habitants aux différents projets portés par la commune
- rechercher les financements, monter les dossiers de demandes de subventions

**Et vous, qui êtes-vous ?**

Les personnes présentes à cette 5<sup>ème</sup> plénière, répartis en quatre groupes, ont ensuite pu se présenter aux autres participants.

**Le fonctionnement de la Commission Extra-Municipale**

Cette 5<sup>ème</sup> plénière a accueilli de nouveaux membres de la Commission Extra-Municipale. L'occasion de faire le point sur le fonctionnement de cette instance créée il y a bientôt un an et demi.

La Commission Extra-Municipale dispose tout d'abord d'une charte disponible sur le site internet de la commune mais aussi sur la plateforme participative. L'article 7 « Articulation avec les autres espaces municipaux » rappelle ainsi le fonctionnement de cette commission consultative

---

<sup>1</sup> CEM = Commission Extra-Municipale

## Article 7 : Articulation avec les autres espaces municipaux

La commission extra-municipale, par l'intermédiaire des groupes de travail qui s'y seront développés, sera force de proposition de projets, d'idées.

Des propositions seront formulées aux commissions municipales selon la thématique des sujets traités.

Les commissions municipales pourront approuver ou amender la proposition.

### 7.1 Approbation de la proposition

Si la commission municipale approuve la proposition, celle-ci est mise en délibération en conseil municipal, qui décidera in fine.

### 7.2 Amendement de la proposition

Si la commission municipale amende la proposition, le groupe de travail issu de la commission extra-municipale se le verra notifier et devra ainsi voire à proposer une ou des alternatives de projets, d'idées.

Des allers retour sont à prévoir entre les différents espaces municipaux : conseil municipal, municipalité, commissions municipales, groupes de travail issus de la commission extra-municipale.

## Zoom sur les groupes de travail

Une déambulation fut proposée aux participants de cette 5<sup>ème</sup> plénière pour nourrir les informations relatives aux différents groupes de travail.

Au 25 février 2022, plusieurs groupes de travail sont actifs et fonctionnels :

- Groupe de travail « Bien-être animal »
- Groupe de travail « Cohésion territoriale »
- Groupe de travail « Jumelage »

Des questionnements ont été portés concernant les groupes de travail suivants :

- Groupe de travail « Quel avenir pour notre commune ? » : Paul Rosner étant l' élu référent de ce groupe, celui-ci est pour le moment en sommeil.
- Groupe de travail « bien-être animal » : les membres du groupe n'ont pas été informés d'un arrêté pris par la commune. Cela questionne quant à la circulation de l'information entre la CEM et les autres instances municipales.
- Groupe de travail « restauration collective idéale » : les personnes ayant participé à ce groupe ont été invitées à rejoindre d'autres acteurs pour former un groupe plus large sur ce projet.
- Groupe de travail « Travaux » : peu d'informations ont été récoltées sur l'évolution de ce groupe de travail lors de cette 5<sup>ème</sup> plénière. L' élu référent va être contacté.
- Groupe de travail « commerçants » : une demande d'informations sur l'évolution de ce groupe a été formulée. L' élue référente va être contactée.

Enfin, des groupes de travail aux missions temporaires ont rempli leurs objectifs et sont donc inactifs :

- Groupe de travail « Appel à projet région »
- Groupe de travail « Formations » = suite à la participation de Paul ROSNER à la formation « Animer des réunions participatives » dispensée par l'association l'Escargot Migrateur, plusieurs personnes ont été sensibilisées au rôle de facilitateur de réunions et aux techniques d'intelligence collective
- Groupe de travail « Tour de France »

## Créons notre identité !

Se créer une identité propre, c'est permettre d'être facilement identifié comme membre ou action relevant de la Commission Extra-Municipale. Dans la commune de Plessé, les membres des commissions consultatives s'appellent ainsi les VIP (Volontaire Investi à Plessé). Les participants ont ainsi été invités à travailler sur une nouvelle identité

pour la Commission Extra-Municipale, c'est-à-dire réfléchir à une nouvelle terminologie pour les mots « membres de la CEM », « groupe de travail », « plénière » et « administratrice ». Après un vote à main levée, la majorité des participants a souhaité conserver les mots actuels. Cet atelier n'a donc pas eu lieu.

## II. La Commission Extra-Municipale, deuxième groupe testeur de la plateforme « [jeparticipe.besurmer.fr](https://jeparticipe.besurmer.fr) »

### Rappel

<https://jeparticipe.besurmer.fr/> est le nouvel outil participatif de la commune de Binic-Etables-sur-mer. Cette plateforme est le fruit d'une démarche initiée en mai 2021 et accompagné par le cabinet de conseil Savoir d'Usage. C'est un nouvel outil qui permettra de visibiliser et renforcer les actions de participation citoyenne.

### Trois espaces distincts



Actuellement, [Jeparticipe.besurmer](https://jeparticipe.besurmer.fr) présente trois espaces principaux :

- un espace interne réservé aux agents et élus municipaux
- un espace « Commission Extra-Municipale » permettant de suivre les avancées de la Commission Extra-Municipale
- un espace « Projets à volets participatifs » visant à informer les habitants de l'avancée des projets et d'ouvrir des actions participatives en ligne (questionnaire, débat, etc)

### Plusieurs profils d'utilisateurs

Il existe pour le moment trois types d'utilisateurs sur la plateforme :

- est qualifié de **visiteur** toute personne se rendant sur [jeparticipe.besurmer.fr](https://jeparticipe.besurmer.fr) sans avoir créé de compte. Ainsi, les informations publiées sur la plateforme participative peuvent être consultées par n'importe qui.
- est qualifié d'**utilisateur** toute personne ayant créé un compte sur [jeparticipe.besurmer.fr](https://jeparticipe.besurmer.fr). Deux conditions sont pour le moment nécessaires pour créer un compte : résider sur la commune de Binic-Etables-sur-mer et avoir plus de 18 ans (déclaration sur l'honneur). Ainsi un visiteur se créant un compte devient utilisateur.
- est qualifiée d'**administratrice** l'agent chargée de développer et modérer la plateforme participative [jeparticipe.besurmer.fr](https://jeparticipe.besurmer.fr)

Une démonstration en direct de la plateforme fut proposée aux participants de cette 5<sup>ème</sup> plénière. Suite à cette déambulation numérique, plusieurs remarques furent formulées :

- Il serait pertinent de mettre davantage en avant l'investissement des groupes de travail, et de la Commission Extra-Municipale de manière générale, afin que les autres habitants puissent suivre leurs avancées  
*Réponse : des modifications vont être faites sur la plateforme pour répondre à cette demande*
- Ce serait bien si chaque groupe de travail puisse déposer des documents ou publier des informations dans un espace dédié  
*Réponse : l'administration de la plateforme et plus particulièrement d'un espace est très chronophage. Compte tenu des autres missions de l'agent chargée de projets et participation citoyenne, il n'est pas envisageable qu'elle alimente et poste du contenu sur chaque groupe de travail. A titre d'exemple la Ville d'Angers dispose d'une plateforme collaborative administrée par une personne à temps plein. La plateforme est cependant évolutive, et des espaces de collaboration pourront être proposés aux membres d'un groupe de travail. Il sera pour cela nécessaire de désigner un référent numérique dans chaque groupe de travail et de les former à cet outil.*
- Il faudrait pouvoir donner la possibilité aux jeunes de s'inscrire sur la plateforme et participer  
*Réponse : Le contenu déposé sur la plateforme n'est pour le moment pas adapté à un jeune public. Cependant d'autres actions adaptées leurs sont dédiées pour les faire participer. Par exemple dans le cadre du développement de la bibliothèque municipale Renée Guilloux, la bibliothécaire à pu rencontrer et échanger avec des jeunes de Cap à Cité.*
- Quelle terminologie utiliser pour qualifier la plateforme ?  
*Réponse : « Plateforme participative » et « jeparticipe.besurmer » sont les expressions à utiliser pour qualifier ce nouvel outil. Nous verrons s'il est nécessaire de changer cette terminologie dans les mois à venir.*
- Afin de donner envie aux habitants de participer, il serait bienvenu de proposer une action sur la plateforme lors de son lancement au grand public  
*Réponse : Il est bel et bien prévu de lancer une action participative sur la plateforme lors de son lancement officiel. Ainsi les habitants seront invités à donner leur avis sur la plateforme et pourront par la même occasion découvrir ses différents espaces.*

A noter qu'un article sur la plateforme participative sera à retrouver dans le prochain numéro du Glaz.

---

### III. Prochaines étapes

---

[jeparticipe.besurmer.fr](http://jeparticipe.besurmer.fr) est pour le moment encore en phase de test auprès des agents et élus mais aussi des membres de la Commission Extra-Municipale. Ainsi, les membres de la CEM sont invités à s'approprier le fonctionnement de la plateforme et faire part de leurs remarques/difficultés éventuelles d'ici le **13 mars**.

Un guide leur sera pour cela fourni et une permanence proposée pour toute personne ayant des difficultés dans la création de leur compte. Cette permanence aura lieu mercredi 02 mars de 14h à 16h en mairie principale.

Monsieur le Maire clôture la séance et remercie les nouveaux et anciens membres de la Commission Extra-Municipale pour leur présence à cette 5<sup>ème</sup> plénière.

MERCI A TOUTES ET A TOUS POUR  
VOTRE PRESENCE ET ATTENTION ! +

